



CRHSCT – Délégation Aquitaine

Présentation d'un plan de prévention des RPS.

www.cnrs.fr



SOMMAIRE

- Rappel du cadre général fixé par le CNRS pour la prévention des risques psychosociaux.
 - La naissance du plan d'action
 - La cellule de veille sociale
- Proposition d'un Plan de prévention régional
 - Objectifs du plan
 - Les 4 axes du plan



La naissance d'un plan d'action au CNRS

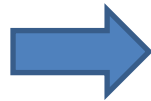
« La qualité des conditions de vie au travail des personnels représente une véritable exigence pour le CNRS. Elle fait partie des éléments qui doivent concourir à son attractivité et constitue l'une des priorités de sa politique de développement des ressources humaines [...] »

Extrait du préambule du plan d'action, signé par le Président du CNRS



La naissance d'un plan d'action au CNRS

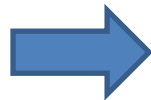
- Le CNRS a développé un plan selon 3 axes:



- **Prévenir** les risques

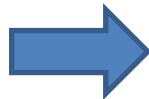


- **Déceler** les situations à risque



- **Les traiter**

Prévenir, Déceler, Traiter

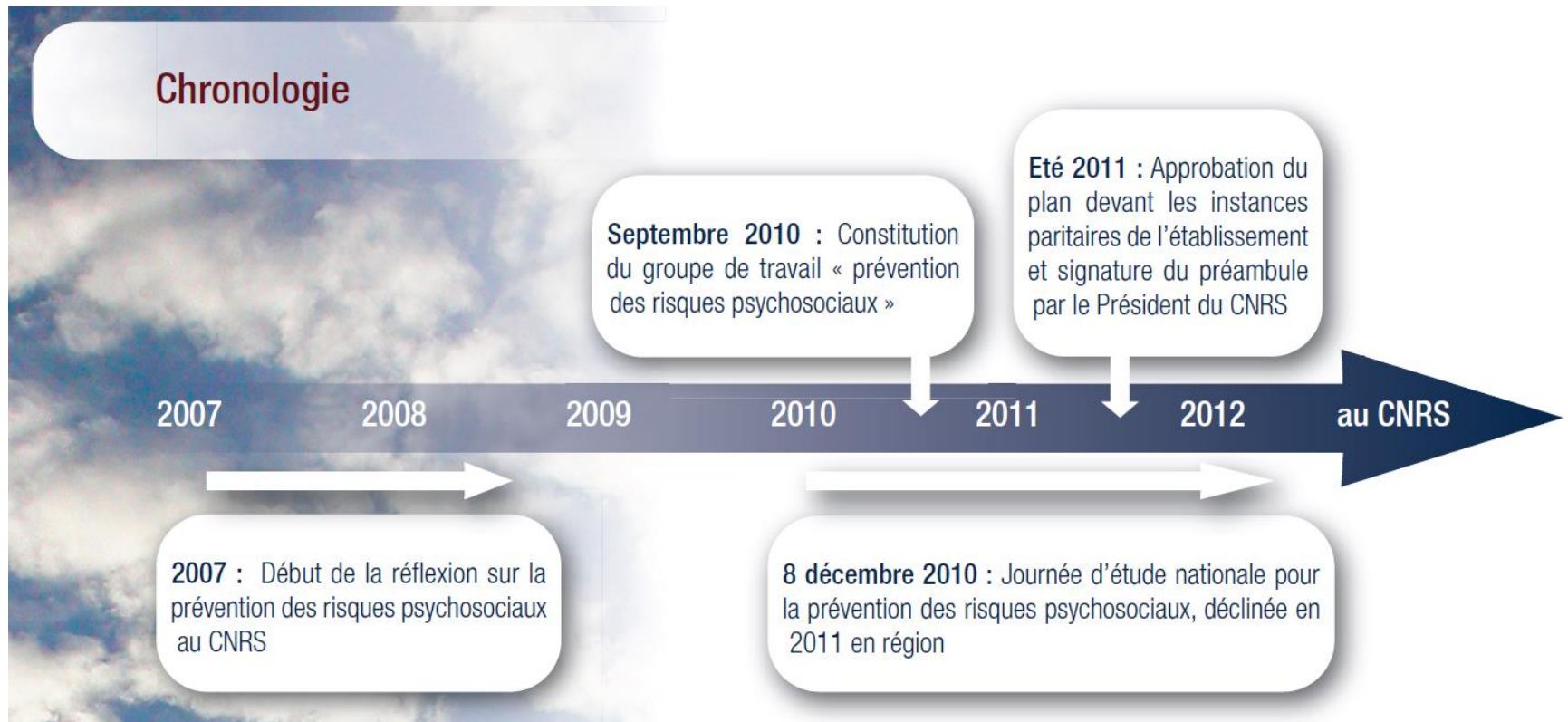


3 mots clefs qui articulent le plan régional



La naissance d'un plan d'action au CNRS

Extrait fiche Prévention des risques psychosociaux –La naissance du plan d'action



La cellule de veille sociale



Extrait fiche Prévention des risques psychosociaux –La cellule de veille sociale au travail

De quoi s'agit-il ?

La cellule de veille sociale au travail est un espace collaboratif de réflexion et d'action, entre les acteurs du secteur médico-social et des ressources humaines. Son but est d'anticiper et de traiter des situations individuelles et/ou collectives sensibles... toutes les situations sensibles !

Objectifs :

- Prévenir : Pointer les dysfonctionnements et/ou les évolutions des organisations, pouvant générer du mal-être (individuel et/ou collectif). Réfléchir ensemble à ces situations en apportant des éclairages variés, grâce à la diversité des métiers représentés au sein de la cellule de veille sociale au travail.
- Traiter : Croiser les points de vue et favoriser l'échange d'informations entre les acteurs pour améliorer et/ou optimiser l'accompagnement des individus fragilisés -tant sur le plan personnel que professionnel-, dans une optique du mieux-être de l'agent à son poste de travail et du collectif.

La cellule de veille sociale

Extrait fiche Prévention des risques psychosociaux –La cellule de veille sociale au travail



Composition :

La composition de la cellule de veille est pluridisciplinaire et peut être adaptée -tout comme la fréquence des réunions- en fonction des spécificités régionales. Elle s'établit comme suit :

- Le délégué régional (le cas échéant)
- Le responsable des ressources humaines de la délégation, ou son représentant
- Le médecin de prévention
- L'assistant de service social

D'autres acteurs « capteurs » possibles :

- Les organisations syndicales
- Les IRPS
- Les directeurs/responsables ou représentants d'unités
- Les membres des « futurs » CHSCT et des CAP
- Les agents

Lorsque ces autres acteurs « capteurs » font connaître des situations auprès de la cellule de veille sociale au travail, celle-ci leur fait un retour sur les suites données à ce signalement. Il peut également leur être demandé d'intervenir dans les limites de leur champ d'action professionnel.



Proposition d'un plan de prévention régional

Objectifs du plan

- Coller aux objectifs fixés par le CNRS
- Proposer des actions concrètes pour:
 - **Prévenir**
 - **Déceler**
 - **Traiter**
- Pour garantir la santé des travailleurs
- Optimiser l'efficiency des ressources humaines dans un contexte difficile
- Stratégie Gagnant/Gagnant , intérêt des agents = intérêt du CNRS
- Déboucher sur de bonnes pratiques de management



NE PAS ATTENDRE !!!

**TRAITER LES PREMIERS SIGNES
DE STRESS, TENSIONS, CONFLIT**



Proposition d'un plan de prévention régional

Un plan en 4 axes

Prévenir

- Un plan d'information/ formation (Agents/Responsables)

Déceler

- Un réseau de capteurs et une procédure d'alerte

Traiter

- Un suivi des actions de la cellule de veille

Prévenir

- Une synthèse des cas traités (alerte CRHSCT)



Proposition d'un plan de prévention régional

Un plan d'information/ formation

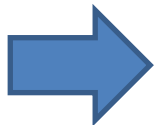
Prévenir

- Informer les agents – Inciter à la vigilance (CRHSCT)
- Former les encadrants (DU, responsables d'équipes/projets)



- Vers de bonnes pratiques managériales

- Meilleure efficacité des RH engagées par le CNRS
- Une démarche qualité pour les conditions de travail



- Budget formation spécifique/ compléter les programmes



Proposition d'un plan de prévention régional

Un réseau de capteurs et une procédure d'alerte

Déceler

- Les représentants du personnel au CRHSCT s'appuient notamment sur un réseau de syndiqués et sympathisants
- Ils appliquent une procédure d'alerte spécifique parmi d'autres voies possible.
- Procédure:
 - Ecoute: Un ou plusieurs représentants au CRHSCT rencontre l'agent ou les agents en difficulté.
 - Seuil de déclenchement de l'alerte: Après discussion, si l'agent le souhaite, il adresse une demande d'alerte à ses interlocuteurs.
 - Emission d'une alerte au Président du CRHSCT et la cellule de veille.



Proposition d'un plan de prévention régional

Un suivi des actions de la cellule de veille.

Traiter

- La cellule de veille juge du bien fondé de l'alerte.
- Elle lance son plan d'action pour réduire le risque.
- Elle informe le CRHSCT du plan d'action jusqu'à suppression du risque.
- Utilité d'informer le responsable hiérarchique de l'alerte du CRHSCT.



Proposition d'un plan de prévention régional

Remarque importante!!!.

- Comme prévu par le CNRS, le CRHSCT travaille pour le mieux être des agents SUR LEUR POSTE DE TRAVAIL .
- En conséquence, il informe les agents que le maintien à leur poste dans de bonnes conditions de travail est la priorité du CRHSCT.



Proposition d'un plan de prévention régional

Une synthèse des cas traités.

- Nous proposons de réaliser en partenariat avec la cellule de veille une synthèse des cas traités lorsque les dossiers peuvent être considérés clos . (arbre des causes de la situation à risque, traitement)
- Ceci s'applique uniquement aux cas traités dont l'alerte a été faite par le CRHSCT. Traitement à froid.
- Objectifs:
 - Réflexion commune des partenaires sociaux sur des situations concrètes. Recherche d'un consensus sur l'analyse du risque.
 - Rendre les cas anonymes (agent, service, unité).
 - Publication ciblée à titre préventif notamment vers les DU.



Proposition d'un plan de prévention régional

Les moyens minimum d'une mise en œuvre du plan.

- Créer les conditions d'une interaction constructive entre la cellule de veille et des représentants du personnel au CRHSCT.
 - Une fréquence d'échanges adaptée .
 - Respect de points essentiels:
 - Confidentialité des échanges
 - Bienveillance
 - Respect mutuel du rôle des parties en présence



Conclusion

- Nous avons montré l'adéquation de ce plan aux objectifs du CNRS
- Ce plan est soumis au vote du CRHSCT
- Nous souhaitons une mise en route rapide
- Expérimentation sur 4 ans -> Bilan

Merci de votre attention!!!